**INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR**

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**CM-AM SMALL & MIDCAP EURO**
**Code ISIN action IC: FR0013385010**
**Compartiment de la SICAV « CM-AM SICAV »**
**CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,**
**Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

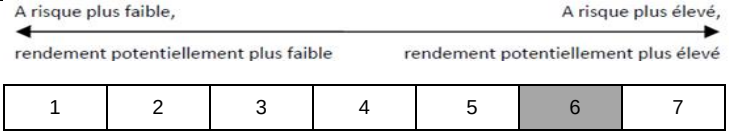
Cet OPCVM géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return, sur la durée de placement recommandée.
La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.
L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'accroitre la valeur de votre investissement en investissant dans des actions de capitalisation boursière comprise entre 200 millions d'euros et 10 milliards d'euros au moment de l'achat.
L'OPCVM est géré de façon active et investit dans des actions (y compris des actions privilégiées) et des titres convertibles libellés en euros (produits financiers qui peuvent être convertis en actions).
L'OPCVM sélectionne des sociétés qu'il considère comme offrant les meilleures perspectives commerciales dans leurs secteurs industriels respectifs. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.
La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :
**1. Filtre ESG** : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
**2. Analyse financière**: les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité du modèle économique et la solidité des fondamentaux sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.
**3. Construction du portefeuille** : de cette liste réduite, les valeurs offrant un potentiel de création de valeur par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).
A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.
En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.
**L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

- **De 60% à 100% en actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations (y compris de pays émergents), de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé en actions de l'Union européenne ayant une capitalisation boursière comprise entre 200 millions d'euros et 10 milliards d'euros au moment de l'achat (60% minimum).**
- **De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés**
- **De 0% à 100% au risque de change.**

**Il peut également intervenir sur :**
- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

**Affectation des sommes distribuables : Capitalisation**
**Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans**
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai**.**
**Conditions de souscription et rachat :**
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT




| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes
En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.
**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**
**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser
**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.
La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

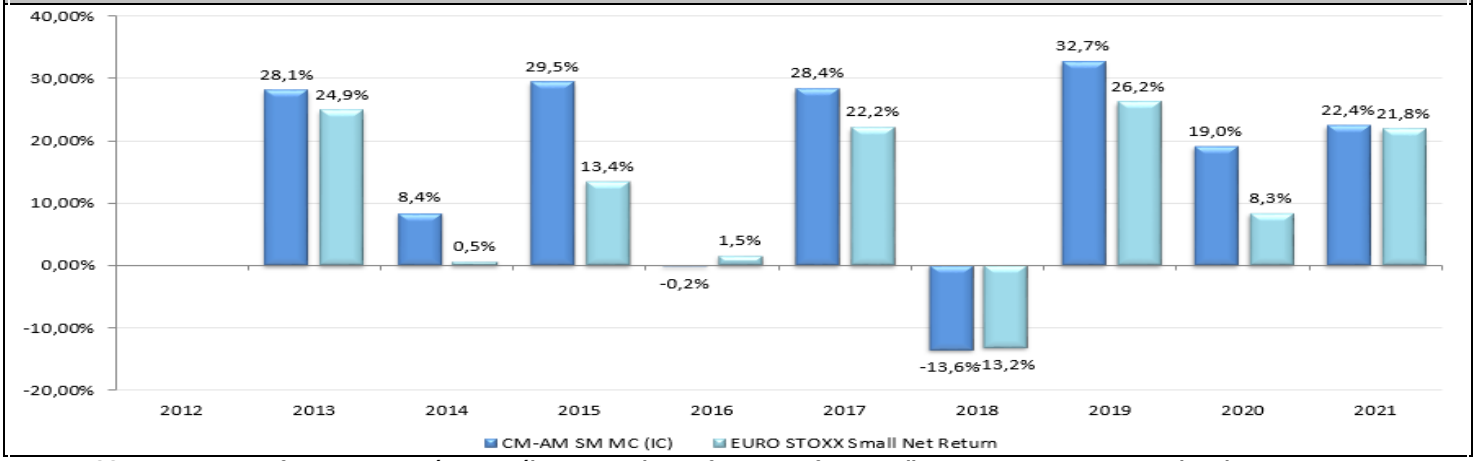
## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| FRAIS D'ENTREE | 2% TTC |
| FRAIS DE SORTIE | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE** | |
| FRAIS COURANTS | 0,99% TTC |
| **FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES** | |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE | Néant |

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.** Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSEES




**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**
La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

**- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/05/2019** **DATE DE CREATION DE L'ACTION: 28/05/2019**

**- DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Les performances sont celles de la SICAV « MILLEIS INVESTISSEMENTS SMALL & MIDCAP EURO » avant son absorption par le FCP « CM-CIC SMALL & MIDCAP EURO » le 29/05/2019. A la date du 30/06/2021, le FCP CM-AM SMALL & MIDCAP EURO a été absorbé par le compartiment de CM-AM SICAV, également dénommé CM-AM SMALL & MIDCAP EURO. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le compartiment de SICAV du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances.

## INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE** : **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

**CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT**
**Service Relations Distributeurs**
**4 rue Gaillon – 75002 PARIS**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.**

**REGIME FISCAL :** L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM est éligible au PEA. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet *www.creditmutuel-am.eu* ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Crédit Mutuel Asset Management – Service Relations Distributeurs – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS.

LABEL ISR : l'OPCVM bénéficie du label ISR français.

**La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/09/2022.**